

Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2010

du 2 décembre 2009

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 19 août 2009¹,
arrête:*

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 299 433 000 francs de revenus,
 - 33 595 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 265 838 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 2 156 000 francs,

est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 24 novembre 2009

La présidente: Erika Forster-Vannini
Le secrétaire: Philippe Schwab

Conseil national, 2 décembre 2009

La présidente: Pascale Bruderer Wyss
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ Non publié dans la FF

